

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le mercredi 21 décembre 2022 à 19h30 à la salle Réjean Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Un (1) auditeur.

Absence motivée :

Mme Annie Galipeau, conseillère et maire substitut
M. André Benoit, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h30. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R22SE12-277

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

-
1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Vérification du quorum;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
 2. Adoption du palan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025.
 3. Levée de l'assemblée.
 4. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL

R22SE12-278

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal; « le conseil d'une municipalité doit adopter annuellement le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Charles Rondeau,
Et est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER le plan triennal des immobilisations pour les années 2023-2024-2025 tel que déposé et que le document intitulé «Programme triennal en immobilisation 2021-2022-2023» fasse partie intégrante de la présente résolution (Annexe A).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R22SE12-279

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Yves St-Jacques,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance extraordinaire à 19h40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général